

**ALERTE**

35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion  
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOOSS  
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.

5 octobre 2012

## **Les 10 revendications incontournables des associations pour le plan quinquennal interministériel pour l'inclusion**

La crise économique fait des ravages croissants dans notre société. Plus que jamais, il est indispensable que tous les efforts des Pouvoirs publics tendent vers un renforcement de la cohésion sociale et des liens entre les personnes. Il importe notamment de lutter contre le phénomène de l'isolement qui gagne nos concitoyens et frappe en premier lieu les plus pauvres.

Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent être plus universelles. Conformément à l'esprit de la loi d'orientation de 1998 et en particulier de son article 1<sup>er</sup>, le droit commun doit être la règle. L'essentiel de l'effort doit porter sur une amélioration de l'accès aux droits, aujourd'hui très déficient. Il faut tout faire pour l'accès de tous aux droits de tous et le recul du phénomène de non recours.

La situation particulière des pauvres nécessitera toutefois aussi parfois des dispositifs spécifiques adaptés, qui viendront en plus du droit commun, secondairement.

Les points énumérés ci-dessous sont, pour les associations de solidarité, les mesures « incontournables » que le futur plan quinquennal devra comporter si la Nation veut faire vraiment reculer la pauvreté. Les associations d'ALERTE attendent de ce plan qu'il soit le signe que la lutte contre la pauvreté est une priorité politique de l'action du Chef de l'Etat, comme l'a dit le Premier ministre devant le CNLE<sup>1</sup> le 20 septembre 2012.

Cette priorité politique doit se traduire, dans un contexte contraint, en une vraie priorité financière. L'état de la pauvreté dans notre pays (14,1 % de la population ; 400 000 personnes de plus en un an) l'exige. La pauvreté est un scandale inacceptable dans un pays riche comme le nôtre. Son recul doit être une priorité absolue de la Nation.

C'est un véritable projet de société, que les Français attendent : les enquêtes d'opinion montrent en effet qu'ils sont très nombreux à craindre de tomber dans la pauvreté et à souhaiter une action plus forte de l'Etat dans ce domaine.

### **1. Revenus : Revaloriser le RSA socle et indexer les minima sociaux**

Rétablir le montant du RSA socle au niveau de 50 % du SMIC, comme c'était le cas lors de la création du RMI

et indexer les minima sociaux sur un panier de consommation correspondant aux dépenses courantes des ménages en dessous du seuil de pauvreté.

---

<sup>1</sup> Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**2. Le logement et l'hébergement : mettre fin au sans-abrisme**

Créer 15 000 places d'hébergement en cinq ans, instaurer un moratoire sur les expulsions et construire des logements sociaux à un prix abordable pour tous. Fixer un seuil maximum de 30 % de logements intermédiaires de type PLS et minimum de 30 % de logements très sociaux accessibles dans les communes en situation de carence (article 55 de la loi SRU).

**3. La santé et l'accès aux soins : relever le plafond de ressources de la CMUC au niveau du seuil de pauvreté**

pour que les personnes en situation de handicap et les personnes âgées titulaires des minima sociaux puissent avoir droit à la CMUC.

**4. L'accès et le maintien dans l'emploi : développer l'accompagnement des demandeurs d'emploi tout en articulant mieux accompagnement social et accompagnement professionnel.**

**5. L'accès au crédit et la lutte contre le surendettement : mettre en place le fichier positif comme outil de responsabilisation des deux parties, prêteur et emprunteur.**

**6. L'accès aux droits : développer l'aide à l'accès aux droits, en particulier par le financement de la domiciliation effectuée par les CCAS et les associations.**

**7. La gouvernance : développer la participation des personnes en situation de pauvreté dans les instances de concertation de toutes les institutions publiques qui les concernent ainsi que dans celles qui concernent le devenir de leurs enfants.**

**8. La pauvreté des enfants et des jeunes : rendre effectif le droit des bénéficiaires de minima sociaux à obtenir une place en crèche pour leurs enfants et renforcer les moyens des missions locales afin qu'ils soient les chefs de file d'une politique territoriale pour les jeunes en situation précaire.**

**9. Immigration : garantir le respect du droit fondamental à la vie privée et familiale.**

**10. Asile : donner aux demandeurs d'asile un accueil digne et le droit de travailler.**

---